



L'ÉCOLE – C'EST NOTRE AFFAIRE

2

Mise à jour du **CCCSO** – 2016

Dates à retenir

- **Le 9 avril 2016** –
réunion des dirigeants
sur la fiducie de soins de
santé au bénéfice des
employés
- **Du 25 au 28 mai 2016** –
congrès de la DO

Le 10 mars 2016

Consœurs et confrères,

Nous tenons à répondre à certaines des questions que vous nous avez posées récemment, à vous mettre à jour sur ce qui a été fait depuis notre conférence sectorielle de février et sur les travaux en cours ainsi que sur la réunion en ce qui concerne la fiducie de soins de santé au bénéfice d'employés qui devrait avoir lieu en avril.

À ce jour, 80 unités de négociation ont ratifié des conventions collectives ou ont conclu des ententes provisoires. Il reste donc 30 unités en cours de négociation. Un certain nombre d'entre elles ont déposé un rapport recommandant de ne pas instituer de commission de conciliation afin d'être en mesure de recourir à des moyens de pression.

Indemnités forfaitaires

Plusieurs questions nous ont été posées concernant les paiements forfaitaires négociés.

Les membres se prévalant de l'ILT sont-ils admissibles aux paiements forfaitaires?

La position du SCFP est oui. Ils sont en congé de maladie payé.

Les membres se prévalant d'un congé sans solde sont-ils admissibles aux paiements forfaitaires?

Cela dépend. Ils sont admissibles s'ils se prévalent d'un congé sans solde visé par la Loi sur les normes d'emploi (LNE). Celle-ci couvre, mais sans s'y limiter, les congés de maternité et les congés parentaux ou les congés familiaux pour raison médicale ou pour prodiguer des soins à un enfant gravement malade. Les refus devraient être examinés au cas par cas.

Sur quelle base les employés occasionnels touchent-ils le paiement forfaitaire?

Si l'employé occasionnel a travaillé entre le 1^{er} septembre 2014 et le 31 août 2015, et qu'il était encore inscrit sur la liste de remplaçants le 4 décembre 2015, il recevra le montant forfaitaire en fonction des heures qu'il aura travaillées en 2014-2015.

Comment pouvez-vous annualiser le salaire des nouveaux employés?

Cela peut se faire de différentes façons. Le Conseil scolaire peut payer le 1 % en une somme forfaitaire sur chaque paie. Ou encore, vous pourriez négocier deux versements (le premier fondé sur le salaire gagné lorsque le montant forfaitaire est versé, et le deuxième à la fin d'août 2016). Ou, il pourrait s'agir d'une somme forfaitaire au moment du versement, puis un paiement forfaitaire de 1 % sur chaque chèque jusqu'à la fin de l'année.

Rencontres avec des représentants du gouvernement :

▪ **Examen de la négociation centrale**

Le 31 mars, le SCFP rencontrera des représentants du gouvernement afin de discuter de façons d'améliorer le processus de négociation centrale, pour la prochaine fois. Nous leur ferons part des commentaires des délégués à la conférence ainsi que des résultats de l'analyse effectuée par notre comité de négociation lors du débriefing.

▪ **Rencontre avec la vérificatrice générale**

Le 24 mars, le SCFP rencontrera la vérificatrice générale pour examiner les dépenses liées aux rondes de négociation de 2008 et de 2012.

▪ **Réunions de leadership transformationnel**

Le groupe sur le leadership transformationnel est un groupe se réunissant à la demande du ministère de l'Éducation et auquel le SCFP participe grandement. Ce groupe se penche sur la façon d'intégrer l'ensemble du personnel dans la planification pour répondre aux besoins des élèves. Nous nous réunirons encore trois fois, soit les 22 et 23 mars, et le 19 avril. Nous positionnerons les commentaires issus des réunions de classification comme un moyen pour nos membres d'apporter une contribution précieuse aux communautés scolaires à l'échelle de la province, sur une base permanente.

▪ **Réunions sur les initiatives du ministère**

Deux réunions sur les initiatives du ministère ont eu lieu jusqu'à présent, cette année : la première le 4 février et la deuxième le 5 mars.

Le sous-ministre de l'Éducation, George Zegarac, a ouvert les réunions en traçant la voie à suivre. Des représentants des syndicats et des fédérations, des directeurs des conseils scolaires, des surintendants et des fonctionnaires du ministère y assistaient.

Le ministère affirme que l'objectif de ces réunions est le bien-être des élèves, ce qui comprend des écoles sécuritaires. Le sous-ministre a fait référence à la lettre de mandat de la première ministre, encourageant les parties prenantes à collaborer avec d'autres services tels que les prestataires de santé et de services sociaux, les communautés autochtones, etc.

Bien que l'intention des deux premières réunions ait été de fixer le cadre de progression des initiatives, le vrai travail est sur le point de commencer. Nous vous tiendrons informés des développements après chaque réunion de ce groupe.

▪ **Réunions des centres de la petite enfance, de formation au rôle parental et de littératie pour les familles**

Il y a deux semaines, le gouvernement annonçait une initiative susceptible d'avoir un impact sur nos membres qui travaillent dans les centres de formation au rôle parental et de littératie pour les

familles. Nous nous sommes réunis la semaine dernière pour discuter de la façon dont ces programmes seront gérés à l'avenir. Le ministère a expliqué qu'il procéderait à une vaste consultation avec les parties prenantes pour examiner les programmes et les services, et pour sensibiliser le public de sorte que toutes les communautés y aient accès. Le message était à l'effet que le but n'est pas de réduire les dépenses dans les centres de la petite enfance.

Conventions collectives

Nous collaborons avec le CACS pour régler un certain nombre de problèmes découlant de la mise en œuvre de l'accord central. Certains conseils scolaires ont déterminé que le nouveau régime de congé de maladie ne s'applique qu'aux employés occasionnels qui y avaient déjà accès. Le CACS nous a affirmé qu'il s'activait à rectifier la situation.

Nous sommes à mettre en place les groupes de travail mentionnés à l'accord central. Nous vous informerons bientôt des dates et des noms des personnes qui en feront partie.

Beaucoup de questions nous ont été posées sur la façon d'intégrer accords centraux et accords locaux. Nous avons tenté de travailler avec le CACS à un cadre commun concernant les nouveaux accords. Mais, il ne semble aucunement intéressé à instruire un conseil scolaire de l'appliquer d'une manière particulière. La décision revient donc aux parties locales. Nous annoncerons prochainement les idées exemplaires dont nous avons été saisis à ce jour.

N'oubliez pas que le statu quo en ce qui a trait au libellé central maintenu dans l'accord local doit être identifié comme tel. En outre, la Lettre d'entente no. 2 contient un libellé qui doit être incorporé dans la convention collective, sans altération.

De plus, l'ancien libellé sur le congé de maladie doit demeurer dans l'Accord à des fins historiques en attendant la décision de la contestation fondée sur la Charte.

Groupe de travail sur les prestations du SCFP

Le groupe de travail sur les prestations s'est réuni à deux reprises depuis la conférence de février. Il est difficile de déterminer les éléments d'un régime commun comportant des seuils d'admissibilité communs. Mais, le groupe sur les prestations, en collaboration avec nos experts-conseils, a fait des progrès.

Notre capacité à déterminer la viabilité d'un régime provincial repose sur l'obtention de données précises en provenance des conseils scolaires. Ces derniers devaient avoir soumis ces dites données à la fin janvier. Malheureusement, le gouvernement a dû faire à nouveau appel à plusieurs conseils scolaires parce que les données sont incomplètes. À la lumière de cela, nous avons prié le gouvernement de nous accorder une prolongation du délai en ce qui concerne la prise de décision.

Nous tiendrons une réunion des dirigeants le 9 avril à Toronto (les détails pertinents seront bientôt disponibles). Lors de cette réunion d'information, nous partagerons avec les dirigeants locaux les décisions que nous devons prendre s'il nous fallait mettre en place un nouveau régime. Nous solliciterons des commentaires. Nous demandons à ceux qui y assisteront d'apporter des copies de leurs régimes de prestations et de leurs conventions collectives aux fins de consultation pendant la réunion.

Les travaux du CCCSO

Le nouveau CCCSO s'est réuni du 4 au 6 mars. Nous avons passé en revue les motions découlant de notre conférence. Nous nous sommes penchés sur les priorités pour l'année à venir. Dan MacKenzie de la Division de l'Ontario travaillera avec nous sur le soutien aux campagnes, cette année.

Nous souhaitons développer des trousse à l'usage des sections locales qui seront confrontées à des propositions visant à réduire les effectifs, alors que leurs conseils scolaires locaux sont aux prises avec des compressions budgétaires. Demander au gouvernement de procéder à un examen complet et public de la formule de financement des écoles sera un des principaux messages de cette campagne.

Nous préparons une trousse visant à aider dans la lutte contre la fermeture des écoles. Si votre conseil scolaire annonce un examen des installations destinées aux élèves ou des fermetures ou consolidations d'écoles dans votre région, veuillez aviser le confrère Paul O'Donnell qui peut être rejoint à podonnell@cupe.ca

Un certain nombre de sections locales nous ont fait savoir que des travailleurs non syndiqués dans leurs conseils scolaires aimeraient peut-être adhérer au SCFP. Veuillez nous faire parvenir d'ici le 21 mars les détails pertinents à votre section locale afin que nous puissions assurer le suivi avec le département de l'organisation du SCFP. Veuillez faire parvenir cette information à Terri Preston à terri.preston@cupe4400.org

Don Postar et Dan Mills, représentant et substitut du Comité de la santé et sécurité du CCCSO, examineront les termes de référence du Comité afin de présenter les pratiques exemplaires à notre conférence, l'année prochaine. Ils travailleront avec le confrère Blain Morin sur ce projet.

Congrès de la division de l'Ontario

Le Congrès de la DO se tiendra du 25 au 28 mai, à Toronto, ce printemps. Le caucus des conseils scolaires aura lieu le 24 mai, de 15 h 00 à 16 h 30.

www.cccso.ca
www.facebook.com/CUPEeducationworkers
Twitter : @osbcc

AA:gb/sepb491